

## BIM: COORDONNER SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE

La SIA, la KBOB et le CRB ont créé un groupe de travail Building Information Modeling, chargé d'agrèger les expériences en matière de conception et de réalisation numérisées de projets.

La modélisation informatique du bâtiment, ou Building Information Modeling (BIM), est actuellement au cœur des préoccupations des concepteurs, des planificateurs et des architectes. Diverses journées et manifestations ont abordé le sujet et de nombreux articles de revues spécialisées y sont consacrés pour définir les notions qui s'y rapportent ou pour confronter les tenants et les aboutissants de la thématique, ainsi que les produits associés offerts sur le marché.

Malgré ou plutôt à cause de cette omniprésence et du flux d'informations qui en découle, il est extrêmement difficile de se faire une juste idée de ce que le BIM recouvre réellement et de son utilité réelle. Quels avantages apporte la modélisation des données du bâtiment? Comment, quand et par qui le BIM devrait-il être appliqué? Quels en sont les coûts induits et quelles conditions doivent être remplies au préalable?

En vertu de leur mission comme organisations normalisatrices, avec les tâches de coordination et de standardisation qui s'y rattachent, la SIA, la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) et le Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction (CRB) ont créé un groupe de travail commun pour répondre à ces questions. La Communauté d'intérêts des maîtres d'ouvrage professionnels privés (CIMP) y participe également.

Le groupe de travail s'est donné pour objectif de commencer par clarifier comment il convient de définir le BIM en Suisse et d'évaluer la plus-value découlant de ses applications. Il s'agira ensuite de réfléchir aux retombées de son introduction pour les différents acteurs de la construction – maîtres d'ouvrage, concepteurs et bâtisseurs – et à ce qu'elles impliquent pour la normalisation et les processus de coordination et de standardisation en vigueur. La composition finale du groupe reste à déterminer, mais il est clair qu'il est ouvert à tous les intervenants concernés. Et vu que la SIA, la KBOB et le CRB se voient régulièrement sollicités à ce propos par leurs membres et clients, la création d'un centre de compétence BIM en mesure de répondre à leurs demandes est à l'étude pour l'année prochaine.

Gaby Jefferies, rédactrice au Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE 3/2015 DE LA ZO: RENFORCER LA PÉNÉTRATION DES RÈGLEMENTS

Prioritairement consacrée à de nouveaux projets de règlements, la troisième séance annuelle 2015 a aussi abordé les moyens susceptibles de familiariser davantage les concepteurs aux règlements existants.

La 169<sup>e</sup> séance de la commission centrale des règlements (ZO) s'est focalisée sur des projets qui en sont encore au stade des développements initiaux. Une bonne partie de la réunion a ainsi été consacrée aux travaux de la commission « Coûts dans le bâtiment ». Son président, Christian Gautschi, a exposé l'avancement du projet. Outre la fixation des bases terminologiques pour la définition des coûts, il s'agit notamment de clarifier des questions relatives à leur précision, ainsi qu'aux réserves et aux imprévus. La ZO s'est réjouie des progrès réalisés et vise une présentation officielle du projet pour mise en consultation au premier trimestre 2016.

Luca Bonzanigo, président de la commission SIA 106, a présenté l'enquête sur l'application du Règlement concernant les prestations et les honoraires des géologues réalisée cet été. Les contenus recueillis n'ont pas encore été exhaustivement dépouillés, mais ils le seront dès que la commission se réunira dans sa nouvelle composition – complétée par trois représentants des maîtres d'ouvrage publics.

Un premier aperçu des résultats montre toutefois que la notoriété du règlement peut encore être améliorée. Les efforts de relations publiques doivent donc être renforcés dans ce sens, à l'instar de ce que la commission SIA 142/143 pour les concours et les mandats d'étude parallèles fait depuis un certain temps. Tous les deux ans, elle organise par exemple un atelier consacré à des problématiques actuelles qui touche un large public. L'édition de cette année – à laquelle *TEC21* a donné un important écho dans son numéro 40/2015 – a ainsi été entièrement consacrée aux règles d'une saine concurrence. Une série de cours, dont les intéressés trouveront le détail à l'adresse [www.sia.ch/form](http://www.sia.ch/form), est également proposée cette année.

Enfin – en complément de la ligne directrice SIA 142-103 *Détermination de la somme globale des prix pour les concours d'architecture* – la ZO a décidé de mettre bientôt à disposition un formulaire électronique simplifiant le calcul de la somme globale des prix.

A l'issue de cette troisième séance annuelle s'est tenu le séminaire régulier avec la commission centrale des normes (voir « La future politique de normalisation au cœur du débat », p. 29). La ZO a aussi l'intention de lier désormais

la première séance annuelle à une réunion dans la partie francophone du pays. En présence de représentants des sections romandes, celle-ci serait consacrée à des thèmes d'actualité pour la Romandie sur le front des règlements.

Michel Kaeppli, responsable département Règlements; [michel.kaeppli@sia.ch](mailto:michel.kaeppli@sia.ch)

## BOURSES EN DYNAMIQUE DES STRUCTURES POUR JEUNES INGÉNIEURS

La Fondation pour la dynamique des structures et le génie parasismique soutient des ingénieurs civils de la pratique, hautement motivés, ayant de bonnes qualifications et une formation correspondante, pour un séjour de plusieurs mois dans une université étrangère réputée. Cette post-formation dans le domaine de la dynamique des structures et du génie parasismique est subventionnée par une bourse. D'une manière générale, la fondation prend en charge une part importante des frais de formation et, selon la situation familiale, jusqu'à la moitié environ du salaire. Une participation substantielle au salaire est attendue de la part de l'employeur.

A travers ces bourses, la fondation entend soutenir les efforts consentis par la Société suisse du génie parasismique et de la dynamique des structures (SGEB) et par la SIA pour favoriser et diffuser les connaissances en construction parasismique dont la Suisse a un besoin urgent. Les demandes peuvent être adressées à tout moment.

De plus amples informations sont disponibles sur le site [www.baudyn.ch](http://www.baudyn.ch), où les documents d'inscription peuvent être téléchargés.

Yves Mondet, Fondation pour la dynamique des structures et le génie parasismique



### Comment calculer le prix de revient horaire moyen d'un bureau d'architectes ou d'ingénieurs ?

3 novembre 2015, Genève, 13h30 - 17h00  
Code KO06-15, informations et inscription: [www.sia.ch/form](http://www.sia.ch/form)

### L'employeur face au certificat médical

4 novembre 2015, Lausanne, 17h00 - 19h00  
Code DT04-15, information et inscription: [www.sia.ch/form](http://www.sia.ch/form)

### Workshop d'étude de cas de rénovation de bâtiments

5 novembre 2015, Lausanne, 16h00 - 19h00  
Code IEEPlus05-15, informations et inscription: [www.sia.ch/form](http://www.sia.ch/form)

### Semaine des webinaires (2 - 6 novembre 2015, 13h00 - 14h30):

4 nov. 2015: Planifier les communications pour votre projet dispersé, Code Web47-15  
6 nov. 2015: Gestion des changements, code Web43-15, Informations et inscription: [www.sia.ch/form](http://www.sia.ch/form)